

La ville et l'industrie aux 19e et 20e siècles.

Présentation et articles

Alain Faure. Pages personnelles
afaure@parisnanterre.fr

NAVIGATION :



Fresque recouverte du bâtiment D

[Page générale d'orientation](#)

[Liste des travaux publiés](#)

[Archives de périodiques](#)

Travaux de recherche :

[Orientation](#)

[Histoire de la petite entreprise](#)

[Le peuple de Paris : actes et images](#)

Histoire sociale de l'espace urbain :

[Du spatial au social : "grands travaux",](#)

[quartier, mobilités intérieures](#)

[Paris-banlieues](#)

[Migrations](#)

[et hébergement des migrants](#)

[La ville et l'industrie](#)

Présentation

L'industrie, dans toutes ses manifestations, relève pleinement de l'histoire sociale, puisqu'elle représente un élément formateur essentiel des relations entre les individus, les groupes et les classes, en ville ou ailleurs, partout où elle a existé. Que l'on songe au rapport entre lieu de travail et résidence, à l'emprise des entreprises sur l'espace, ou aux raisons de leur implantation dans les lieux qu'elles occupent et que jamais n'expliquent les "avantages du site".

Cela, je l'ai compris en me tournant vers l'histoire de l'espace urbain. La recherche sur [la petite entreprise](#) était restée une recherche sur les formes de la production, au fond sans épaisseur. Certains articles que l'on trouvera réédités ici s'inspirent de cette nouvelle approche. C'est pourquoi également, en 1996, lorsqu'une partie du *Centre d'histoire de la France contemporaine* devint la matrice du site nanterrois de l'actuelle UMR, je proposai au directeur de la nouvelle formation, Alain Plessis, de mettre à son programme l'étude des rapports entre la ville et l'industrie aux 19e et 20e siècles. Des crédits y furent consacrés et des vacataires embauchés, un plan d'études fut rédigé et publié (se reporter à [l'article 3](#)), et enfin, le 5 juin 1998 se tint à l'université une journée d'études sur "les nuisances industrielles en ville (18e-20e siècles)", journée dont Alain Plessis rendit compte dans la revue *Vingtième siècle*.

L'accent fut mis sur Paris. En effet, parmi les lieux communs ayant aujourd'hui cours sur l'histoire de la capitale, figure la précocité de sa désindustrialisation, voire l'absence chronique sur son sol de toute industrie concentrée. Tant d'études sur la banlieue industrielle insidieusement persuadent qu'il ne fut jamais d'industrie que périphérique. Certes, des écrits discordants existent, mais ils manquent souvent de largeur de vue.

Une certaine expérience de l'histoire de Paris nous avait fait côtoyer bien des textes intéressants l'industrie, mais, pour cet objet précis, nous manquions d'expérience, et nous avons eu le tort de céder à une certaine pesanteur des sources. En effet, le chercheur s'engageant sur ce chemin tombe fatalement sur la réglementation des établissements dits insalubres (les établissements classés), née en 1810 : riches dossiers d'archives, jurisprudence abondante, sans parler de nombreux travaux historiographiques s'appuyant sur cette documentation providentielle. Or, les établissements classés sont loin de représenter toute l'industrie (très loin de là !), les conflits d'intérêt entre détenteurs du sol, gestionnaires de l'espace et industriels se nouent et se dénouent sur de multiples autres scènes, et l'on en vient bien vite à penser que la scène réglementaire est au fond fort secondaire...

J'aurais aimé faire des travaux menés sous ma direction la matière d'un numéro spécial de *Recherches contemporaines*, en 2002 ou 2003, mais le peu d'intérêt rencontré par ce projet fit que les crédits se déroberent, si bien que je mis en sommeil ces dossiers, pourtant si riches.

De son côté, Jean-Claude Farcy, alors encore attaché au Centre uémérisé, réalisa en 1999 une étude sur les accidents de travail dans un grand arrondissement industriel de Paris au 19e siècle. Ce travail est amplement résumé dans l'article : "Les risques du métier...", paru sous sa signature dans le numéro 6 de *Recherches contemporaines*. On trouvera ici le texte intégral de son rapport de recherche ([texte 4](#)).

Alain FAURE

Depuis la rédaction de ces lignes, en 2006, de nombreux travaux importants ont été publiés sur ces thèmes (André Guillaume, Thomas Le Roux, Geneviève Massard-Guilbaud...).

Réédition d'articles (Alain Faure et Jean-Claude Farcy)

1. Autorités publiques et implantation industrielle en agglomération parisienne (1860-1914), par Alain Faure.

Entre ces deux dates, quelles furent les attitudes tant des pouvoirs politiques que du législateur devant l'implantation massive de l'industrie à Paris ? Il convient d'abord de souligner que l'industrie ne recule en aucune façon à Paris, même si le dynamisme est maintenant du côté de la banlieue. Quant aux préférences des pouvoirs - protection de l'industrie ou hostilité envers elle, surtout envers l'usine -, elles varient d'une période à l'autre.

Le règlementation de 1810 sur les "manufactures et ateliers insalubres, incommodes ou dangereux" n'est qu'un faux-semblant écologique, son but étant de *protéger* l'industrie et les industriels. C'est elle qui met un frein considérable à la tendance de l'administration sanitaire à rejeter hors Paris certaines activités polluantes, si bien que Paris reste encore sa propre poubelle. D'autre part, on en saurait parler, dans l'esprit de cette administration, d'une opposition Paris-banlieue, mais d'une continuité entre arrondissements de Paris et communes de banlieue en fonction de la nature sociale de leur peuplement.

Version électronique :
[Télécharger l'article](#)
(Fichier PDF)

Article paru dans Danièle Voldman dir., *Région parisienne. Approches d'une notion (1860-1980)*. Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), n° 12, octobre 1989, p. 93-104.

2. Les grands quartiers de l'industrie à Paris : l'exemple de La Villette, par Alain Faure.

Les causes de la très forte implantation de l'industrie dans ce quartier de Paris sont multiples, mais les facteurs ici privilégiés sont d'une part la continuité géographique et historique de La Villette avec les grands quartiers

industriels de l'intérieur (Popincourt, les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis...) et d'autre part le développement privilégié d'industries où la main d'œuvre était une main d'œuvre sacrifiée. L'application draconienne du décret 1810 est une cause imaginaire.

La grande entreprise cloisonne le quartier et grignote l'espace, mais elle ne représente par pour autant un appauvrissement urbanistique puisqu'elle fait naître à ses portes tout un éventail d'activités, à l'origine d'une vie locale riche et variée. Mais vivre dans un tel quartier était vivre au milieu du bruit et des trépidations, être assailli continûment par des odeurs, par des vapeurs, par des fumées, par des parasites... Et à cela, on ne s'habitait jamais. Mais, dans l'opinion comme aux yeux des autorités, il existait des quartiers voués aux mauvaises odeurs et aux fumées, des quartiers sacrifiés, et ce pour le plus grand bonheur des autres.

Version électronique :
[Télécharger l'article](#)
(Fichier PDF : 10,4 Mo)

Article paru sous le titre de "L'industrie à Paris : La Villette" dans l'ouvrage dirigé par Jean-Marie Jenn, *Le XIXe arrondissement. Une cité nouvelle*. Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris et Archives de Paris, 1996, p. 91-112.

3. La ville et l'industrie à Paris et en France (1800-1939). Les intentions d'une recherche en cours, par Alain Faure.

Version électronique :
[Télécharger l'article](#)
(Fichier PDF)

Article paru dans [L'Archéologie industrielle en France](#), n° 35, déc. 1999, p. 79-81.

4. Les accidents du travail dans le XIXe arrondissement de Paris en 1912, d'après les procès-verbaux de déclarations d'accidents du travail, par Jean-Claude Farcy.

[Télécharger le texte](#)
(Fichier PDF: 2,7 Mo)

Compléments

5. Publication avec commentaires de [factures anciennes illustrées](#) d'établissements industriels de Paris et de ses banlieues.

6. Brève note sur des archives disparues.

```
/**/ /* Font Definitions */@font-face {font-family:Times; panose-1:2 0 5 0 0 0 0 0 0; mso-font-charset:0; mso-generic-font-family:auto; mso-font-pitch:variable; mso-font-signature:3 0 0 0 1 0;}@font-face {font-family:Times; panose-1:2 0 5 0 0 0 0 0 0; mso-font-charset:0; mso-generic-font-family:auto; mso-font-pitch:variable; mso-font-signature:3 0 0 0 1 0;}@font-face {font-family:Palatino; panose-1:2 0 5 0 0 0 0 0 0; mso-font-charset:0; mso-generic-font-family:auto; mso-font-pitch:variable; mso-font-signature:3 0 0 0 1 0;} /* Style Definitions */p.MsoNormal, li.MsoNormal, div.MsoNormal {mso-style-unhide:no; mso-style-qformat:yes; mso-style-parent:""; margin:0cm; margin-bottom:.0001pt; text-align:justify; text-indent:28.0pt; mso-pagination:widow-orphan; font-size:12.0pt; mso-bidi-font-size:10.0pt; font-family:Palatino; mso-fareast-font-family:"Times New Roman"; mso-bidi-font-family:"Times New Roman";}.MsoChpDefault {mso-style-type:export-only; mso-default-props:yes; font-size:10.0pt; mso-ansi-font-size:10.0pt; mso-bidi-font-size:10.0pt; font-family:Times; mso-ascii-font-family:Times; mso-hansi-font-family:Times;}@page WordSection1 {size:612.0pt 792.0pt; margin:70.85pt 70.85pt 70.85pt 70.85pt; mso-header-margin:36.0pt; mso-footer-margin:36.0pt; mso-paper-source:0;}div.WordSection1 {page:WordSection1;} /**/
```

En août 1984, j'obtins l'autorisation de consulter les archives du Service des établissements classés à la préfecture de Police, qui dépendait alors de la Direction de la protection et de la sécurité du public. C'est une amie inspectrice qui m'avait parlé de ces archives et, grâce à elle, j'avais pu en faire officieusement une première exploration.

Le service était installé au 12 du quai de Gèvres, au 4e étage. Les archives, conservées au sous-sol du bâtiment, étaient constituées par les dossiers des établissements encore en activité (les autres étant alors "archivés", c'est-à-dire détruits, me dit-on alors) et par deux armoires contenant les "dossiers de

principe", dits OG (objets généraux) ouverts par le service sur des industries ou des questions administratives et contentieuses. En septembre 1984, d'après un relevé fait alors par le service, ces dossiers étaient au nombre de 294 – j'en ai conservé la liste –, allant de la simple chemise au volumineux dossier. J'ai alors dépouillé les dossiers suivants, en travaillant sur place, les archives historiques de la préfecture, alors encore sous les combles du quai des Orfèvres, ayant refusé de prêter leur salle de lecture pour une consultation plus commode des papiers :

```
/**/ * Font Definitions */@font-face {font-family:Times; panose-1:2 0 5 0 0 0 0 0 0; mso-font-charset:0; mso-generic-font-family:auto; mso-font-pitch:variable; mso-font-signature:3 0 0 0 1 0;}@font-face {font-family:"Cambria Math"; panose-1:2 4 5 3 5 4 6 3 2 4; mso-font-charset:0; mso-generic-font-family:auto; mso-font-pitch:variable; mso-font-signature:-536870145 1107305727 0 0 415 0;}@font-face {font-family:Palatino; panose-1:2 0 5 0 0 0 0 0 0; mso-font-charset:0; mso-generic-font-family:auto; mso-font-pitch:variable; mso-font-signature:3 0 0 0 1 0;} /* Style Definitions */p.MsoNormal, li.MsoNormal, div.MsoNormal {mso-style-unhide:no; mso-style-qformat:yes; mso-style-parent:""; margin:0cm; margin-bottom:.0001pt; text-align:justify; text-indent:28.0pt; mso-pagination:widow-orphan; font-size:12.0pt; mso-bidi-font-size:10.0pt; font-family:Palatino; mso-fareast-font-family:"Times New Roman"; mso-bidi-font-family:"Times New Roman";}.MsoChpDefault {mso-style-type:export-only; mso-default-props:yes; font-size:10.0pt; mso-ansi-font-size:10.0pt; mso-bidi-font-size:10.0pt; font-family:Times; mso-ascii-font-family:Times; mso-hansi-font-family:Times;}@page WordSection1 {size:612.0pt 792.0pt; margin:70.85pt 70.85pt 70.85pt 70.85pt; mso-header-margin:36.0pt; mso-footer-margin:36.0pt; mso-paper-source:0;}div.WordSection1 {page:WordSection1;}/**/
```

- **272 OG : Ordures ménagères** : réponse à la circulaire de la préfecture de 1911 sur les déversements d'ordures ménagères dans les communes de banlieue ; usines de traitement des ordures.
- **116 OG : Affichage pour les établissements de 1er classe.**
- **317 OG : Dépôts d'acétone (affaire Pathé : 1911-1912).**
- **106 OG : Service d'inspection vétérinaire sanitaire**: arrêté du 20 juillet 1905 ; nomenclature des industries soumises à la surveillance du service et conditions générales d'exploitation.
- **6 OG : Statistique des bœufs et vaches dans le département de la Seine.**
- **40 OG : Clos d'équarrissage : conditions générales d'autorisation**
- **28 OG : Suppression des tueries particulières en banlieue parisienne (1880-1914).**
- **300 OG : Fosses étanches dans les vacheries (commission de 1908).**
- **181 OG : Ateliers de force motrice :deux dossiers généraux et nombreux dossiers d'établissements.**
- **160 OG : Vœux et observations présentées au service des établissements classés par les commissions d'arrondissement d'hygiène (1882-1914).**
- **159 OG : Attribution de la qualité d'officier de police judiciaire aux inspecteurs des établissements classés (1875-1899).**
- **202 OG : Ateliers de chaudronnerie et de serrurerie employant des marteaux à main (décret du 7 mai 1878).**
- **22 OG : Dépôts de chiffons** : documents sur la législation étrangère rassemblés en 1884 ; affaire de 1884 en France (choléra) ; dossiers postérieurs à 1945.
- **224 OG : Escroqueries et corruption.**
- **89 OG : Transports sur la Seine des matière de vidange et question des dépotoirs.**
- **68 OG : Égouts et odeurs** ; déversement dans les égouts de matières inflammables.
- **58 OG : Bateaux-lavoirs** : généralités ; question du classement (1905).
- **159 OG : Statistiques** : recensement de mars 1862 ; chiffres d'établissements de 1874, 1881, 1882-1884 ; état des affaires traitées par le Service de 1901 à 1911 ; statistiques par industries en 1908-1910, 1914...

Je remarquai que, dans une cave voisine, étaient conservées les volumineuses archives du service d'architecture de la préfecture de Police. Le sol était jonché de plans en piles.

En 1986, l'attentat d'Action directe contre les locaux du quai (qui abritaient aussi la brigade de répression du banditisme) entraîna l'interdiction d'accès du bâtiment à toute personne étrangère, et je dus arrêter mes dépouillements. Ayant eu vent de travaux dans les caves qui allaient entraîner des destructions d'archives, je parlai de ce péril à Geneviève Gille, alors patronne des Archives de Paris, puisque toute démarche auprès des archives historiques de la préfecture m'avait semblé être vouée à l'échec. Le directeur des Archives de France l'invita à contacter le cabinet du préfet de Police. La démarche déplut, sans doute parce qu'elle émanait d'une administration de la préfecture de la Seine... Quoiqu'il en soit, elle n'empêcha rien : il me fut dit à plusieurs reprises (notamment en juin 1996, par M. Thiéry, adjoint du service) que "tout est détruit" quai de Gèvres. "Tout" est sans doute faux, puisqu'il s'agissait en partie d'archives vivantes, mais on peut être sûr que les documents d'allure un peu ancienne aient été alors "archivés", au sens local de ce mot.

Les archives de la préfecture de Police – [service installé aujourd'hui au Pré-Saint-Gervais](#), après un long détour par le commissariat de police du 5e arrondissement – conservent cependant des dossiers relevant de la police industrielle exercée par la préfecture depuis 1810, notamment dans la série DB. La série DA contient même quelques dossiers anciens d'établissements classés, sans parler des procès-verbaux du Conseil de salubrité. De nombreux historiens ont utilisé ces sources. S'agit-il de

versements épisodiques faits à l'occasion des destructions régulières opérées par le Service des établissements classés (service créé en 1865) ? Je puis en tout cas attester qu'en 1984 nul, quai de Gèvres, ne connaissait l'existence d'archives historiques !

En 1964, lors de la création des départements de la couronne parisienne, les dossiers des établissements classés de l'ancienne Seine-banlieue ont été dévolus par le Service aux nouvelles préfectures. Sur mon conseil, les chercheurs qui ont réalisé, sous l'égide du CAUE, l'*Inventaire du patrimoine industriel* de plusieurs communes du 93, au début des années 1990, ont demandé l'accès à ces documents. J'ignore précisément avec quels succès. Mais surtout, ces dossiers sont-ils régulièrement versés aux archives départementales au fur et à mesure des fermetures d'entreprises ? Cela semble être le cas pour le Val-de-Marne. Il deviendrait alors possible, pour les établissements fondés à Paris, de retrouver le dossier primitif.

Précisons enfin que les dossiers conservés, il est vrai en grand nombre, par les archives municipales ne sauraient suppléer la destruction des dossiers de préfecture puisque les autorités locales n'ont jamais eu le pouvoir d'autoriser et de surveiller les établissements classés.

Alain Faure. Pages personnelles

afaure@parisnanterre.fr

NAVIGATION :



Fresque recouverte du bâtiment D

[Page générale d'orientation](#)

[Liste des travaux publiés](#)

[Archives de périodiques](#)

Travaux de recherche :

[Orientation](#)

[Histoire de la petite entreprise](#)

[Le peuple de Paris : actes et images](#)

Histoire sociale de l'espace urbain :

[Du spatial au social : "grands travaux", quartier, mobilités intérieures](#)

[Paris-banlieues](#)

[Migrations](#)

[et hébergement des migrants](#)

[La ville et l'industrie](#)

